



ENSEIGNEMENT PRIVE EVANGELIQUE  
ÉCOLE SILOE (PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE)  
DAKAR

(Entre Yalla surren et SOS Village)

Tél. : 33 8 5 54 23 / 76 696 80 30 - email : [ecolesiloe@orange.sn](mailto:ecolesiloe@orange.sn)

## **REGLEMENT INTERIEUR DES ELEVES DE LA MATERNELLE**

1. L'école fonctionne du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h30
2. L'école est ouverte de 07h55, l'accueil se fait devant chaque classe. Les enfants ne doivent pas arriver seul à l'école. En cas d'absence, les parents informent l'école ou l'enseignant (e) avant le début de la classe.
3. les familles sont tenues de respecter les horaires de rentrée / sortie. Les enfants ne seront confiés qu'aux personnes nominativement désignées par les parents.
4. Les enfants qui fréquentent l'école doivent être propres et en bonne santé. Toute maladie contagieuse doit être signalée. La reprise de l'école ne se fera qu'après totale guérison.
5. Pour la sécurité des enfants, les objets dangereux, les bijoux sont déconseillés. Les vêtements et les chaussures doivent être adaptés à l'école. Seul les livres amenés dans le cadre de la classe de lectures sont autorisés et doivent être marqués au nom de l'enfant.
6. Les enfants apportent chaque jour une gourde d'eau et un goûter équilibré et pratique à manger.
7. Le cahier de liaison (cahier PM 50 pages) permet de communiquer de façon claire avec l'enseignant (e), qui transmet de la même manière les informations vers les familles.
8. L'école décline toute responsabilité en cas de vêtements abîmés ou tachés et perte de bijoux ou autres.
9. La scolarité est mensuelle. Elle doit être payée au plus tard le 10 du mois suivant. En cas de retard de paiement ou d'impayé, la Direction vous informe que l'élève ne sera pas accepté en cours et ce jusqu'au règlement de la somme due.
10. Tout paiement est sanctionné par un reçu dont la présentation est seule valable en cas de litige.
11. Toute somme perçue n'est pas remboursable même en cas de départ. Tout mois commencé n'est pas remboursable même en cas d'absence ou d'hospitalisation : l'élève paye le programme scolaire et non les jours de scolarité.
12. Tous les matins l'enseignant (e) débute les cours par une prière. Une fois par semaine, il (elle) raconte une histoire de la Bible.
13. Notre objectif : trouver le meilleur pour l'enfant avec un programme adapté à son rythme.
14. L'inscription définitive des enfants est subordonnée à la signature, valant acceptation du présent règlement par le représentant légal.

**Les Parents**

**La Direction**